

[illegible]

audicé
urbanisme
audicé.com

	Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
	Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
	Cheminement piéton à protéger au titre de l'article L153-38 du Code de l'urbanisme
	Élément du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
	Élément du patrimoine éco-paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension limitée au titre de l'article L151-11-2° du Code de l'urbanisme
	Siège d'exploitation agricole
	Aménagement non cadastré

- | | |
|---|--|
|  | U : Zone urbaine à vocation principale d'habitat |
|  | Un : Secteur urbain concerné par des remontées de nappes |
|  | Ur : Secteur urbain concerné par des ruissellements |
|  | AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat |
|  | A : Zone agricole |
|  | An : Secteur agricole concerné par des remontées de nappes |
|  | Ar : Secteur agricole soumis à des phénomènes de ruissellements |
|  | N : Zone naturelle et forestière concernée par des remontées de nappes |
|  | Nc : Secteur naturel du château |
|  | Nl : Secteur naturel d'équipement public |
|  | Nr : Secteur naturel soumis à des phénomènes de ruissellements |

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1391 m ²	Extension du cimetière	Commune

Accuse de réception en préfecture
062-200044048-20190704-19-M06-71-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019